

PLUi

Plan
Local
d'Urbanisme
intercommunal

L'élaboration se poursuit !

Dans sa séance du 27 juin 2016, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Après avoir réalisé le diagnostic au cours de l'année 2017 et défini son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur la première moitié de l'année 2018, les élus travaillent aujourd'hui sur la mise en oeuvre de ce projet sur les plans de Zonage, Règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pièces du dossier de PLUi.

Avant d'arriver à cette phase décisive de l'Arrêt de Projet du PLUi prévue pour janvier 2019 (aboutissement de l'élaboration du PLUi), vos conseillers communautaires et municipaux souhaitent poursuivre les étapes de concertation et vous proposent 2 journées de rencontres personnalisées (9 et 10 octobre) avec des professionnels de l'urbanisme pour discuter de vos projets de constructions et recueillir vos remarques sur le PLUi.

A la suite de ces 2 journées de rencontres, la Communauté de Communes étudiera vos demandes et remarques afin de les intégrer, selon ce qu'il est possible de faire, dans le PLUi avant que l'élaboration de ce document soit arrêtée par le Conseil Communautaire.



Ainsi, vous êtes invités à venir participer à ces deux journées de rencontres des 9 et 10 octobre dans la commune de votre choix (même si vous ne résidez pas dans cette commune) SANS RENDEZ-VOUS ou en prenant rendez-vous auprès de la Communauté de Communes.

Les lieux et horaires de ces permanences sont :

- 9 octobre de 9h à 11h : Mairie de Précly
- 9 octobre de 11h à 13h : Mairie de Couy
- 9 octobre de 14h à 16h : Mairie de Charentonnay
- 9 octobre de 16h à 18h : Mairie de Groises
- 10 octobre de 9h à 11h : Mairie de Herry
- 10 octobre de 11h à 13h : Communauté de Communes à Sancergues
- 10 octobre de 14h à 16h : Mairie de St-Léger-le-Petit
- 10 octobre de 16h à 18h : CRI de Beffes

Nous vous rappelons que vous pouvez vous exprimer et sur ce dossier de PLUi (consultable en mairie et sur internet) avant son arrêt :

- en vous adressant à vos élus municipaux ou communautaires
- sur les registres d'observations disponibles en mairie et à la Communauté de Communes
- par courrier adressé au président de la Communauté de Communes
- par email à la Communauté de Communes : cdc.berryloirevauvise@gmail.com
- dans la rubrique « je participe » du site internet dédié au PLUi <https://www.urban-ism.fr/plui-ccblv>

Tenez vous informés via le site internet:
www.urban-ism.fr/plui-ccblv